

Sociétés étrangères présentes en Algérie: La formation des travailleurs, une obligation

Economie

Posté par: Touareg

Publiée le : 4/9/2010 14:00:35

Algérie – Le président Bouteflika a demandé mardi au gouvernement de veiller à ce que les groupes étrangers bénéficiant de contrats de réalisation de projets d'envergure en Algérie mettent en place un volet formation des travailleurs algériens afin de leur permettre d'acquérir connaissances et savoir-faire.

C'est en recevant le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, pour les auditions des membres du gouvernement, que le chef de l'Etat a donné cette instruction. Et Bouteflika a d'ailleurs insisté à ce que cela se fasse de manière systématique. Pour lui, il convient de veiller à « l'insertion systématique » des clauses de formation de la main d'œuvre qualifiée dans le cadre des contrats de réalisation des grands projets confiés aux grandes entreprises étrangères, afin, explique-t-il, « de faire bénéficier les cadres et les travailleurs du savoir-faire et de la maîtrise de la technologie ».

L'emploi et la formation ont été au centre des orientations du chef de l'Etat au ministre en charge du secteur. « Il est impératif que les efforts en matière de mise en adéquation du produit de la formation avec les besoins du marché du travail soient poursuivis de manière à pouvoir disposer d'une main d'œuvre qualifiée maîtrisant les technologies les plus récentes et répondant aux exigences de qualité et de performance qu'impose un environnement caractérisé par la concurrence et la compétition », a déclaré le président de la République. La question de l'emploi s'est imposée comme le dossier phare dans cette réunion d'évaluation relative au secteur dirigé par Tayeb Louh.

Le chef de l'Etat n'a d'ailleurs pas manqué de mettre en exergue « l'importance des moyens mobilisés et des efforts consentis pour promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage, qui se sont traduits par une création significative d'emplois ». Bouteflika a même réclamé du gouvernement davantage d'efforts pour venir à bout de cette problématique. « La lutte contre le chômage doit être menée avec une détermination encore plus forte durant les prochaines années afin de permettre à chaque citoyen de participer au développement du pays », a-t-il en effet insisté. Le président n'a pas oublié d'évoquer dans ses orientations la situation des micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs ANSEJ et CNAC, qui doivent, d'après lui, « disposer de plans de charge permettant d'assurer leur viabilité et leur développement ».

Dans la même optique, le chef de l'Etat a relevé « l'importance des moyens » prévus par le programme d'investissement public 2010-2014, consacrés pour l'essentiel à des secteurs à fort potentiel d'emplois, pour la réalisation de « l'objectif de création de 3.000.000 d'emplois à l'horizon 2014 ». Le président a d'ailleurs affirmé que la mise en œuvre du plan d'action pour la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi, « doit faire l'objet d'un suivi particulier à tous les niveaux ». Le ministre dans sa présentation de la situation du secteur a mis l'accent sur les principaux résultats de la mise en œuvre des politiques du gouvernement pour la promotion de l'emploi ainsi que les perspectives pour la période quinquennale 2010-2014.

Concernant le volet emploi, le ministre a exposé l'évolution des principaux indicateurs du marché de l'emploi, durant la période 2005-2009 et qui présente notamment un accroissement de la population occupée qui est passée de 8.200.000 en 2005 à près de 9.500.000 en 2009, soit une progression de près de 16%, et une poursuite de la baisse du taux de chômage, qui est passée de 15,3% de la population active en 2005 à 10,2% en 2009.

M. Louh a par ailleurs défendu les « résultats appréciables » enregistrés en matière de création d'emplois et de réduction de chômage dus, explique-t-il, à l'importance du taux de croissance hors hydrocarbures (supérieur à 6%), aux investissements publics, notamment dans des secteurs tels que l'habitat, les travaux publics, l'hydraulique, le transport et les services et à l'effort financier important, consacré à la mise en œuvre des dispositifs publics de promotion de l'emploi. Quant aux perspectives en matière d'emploi, l'objectif retenu pour la période 2010-2014, est la création de 3.000.000 d'emplois, dont 1,5 million au titre des emplois d'attente par le renforcement des mesures incitatives dans le cadre de la consolidation des acquis et de la politique de soutien à l'emploi.

source: Le financier